

MAIRIE DE
SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

04.74.53.19.38

secretariat@stcyrsturlerhone.fr

www.stcyrsturlerhone.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 AVRIL 2025

INFORMATIONS COMMUNALES N° 02/2025

Présents : Claudine PERROT-BERTON, Laurent SOY, Catherine RODDE, Gilbert VAUDAINÉ, Michèle ROUBIN, Stéphane RECOR, Marie-France AVALLET, Raphaël ROBERT, Noëlle DE MARIA, Éric GIRODET, Solange DANIEL, Maurice PERFETTI

Excusés : Virginie JOLY,

Absente : Vanessa MARTIN

Le Conseil Municipal de SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE s'est réuni à la mairie le 7 avril dernier, sous la présidence de Madame Claudine PERROT-BERTON, Maire.

⇒ **Vote du budget Communal M57 :**

✓ **Approbation du compte financier unique 2024**

Le Compte Administratif représente ce qui a été réalisé durant l'année écoulée et permet de dégager les résultats. Le Compte de Gestion est le reflet de celui-ci en Trésorerie. Ces 2 documents sont maintenant présentés en un seul : le Compte Financier Unique.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Charges générales	258 108,56	Produit des services	90 162,27
Charges de personnel	378 146,33	Impôts et taxes	862 136,10
Charges de gestion courante	89 482,64	Dotations	85 068,68
Charges financières	8 947,12	Produits gestion courante	62 168,99
Reversement FPIC	6 800,00		
	741 484,65		1 099 536,04
		Excédent 2024	358 051,39

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dot, réserves	0,00	FCTVA + TLE	57 285,48
Rbt Emprunt	62 199,99	Dépôt & caution	520,00
109 - Mat div	8 779,43		
111 - Trav div	5 348,40	Excédent F 2023	175 242,14
117 - Trottoirs	164 017,72	Subv Trottoirs	55 180,00
119 - Cure	824,95	Subv Eglise	155 464,40
138 - Eglise	4 310,88	Subv Bungalow	12 500,00
139 - Eglise intérieur	149 508,39		
140 - Lacat	126 052,15		
141 - Vidéoport	82 310,76		
142 - Bungalow	33 189,85		
	636 542,52		456 192,02
		Résultat 2024	-180 350,50

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte financier unique 2024

✓ Affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal, après avoir voté le compte financier unique de l'année 2024 du budget communal, doit se prononcer sur l'affectation des résultats constatés.

Le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 667 709.59€ constitué d'un excédent en section d'investissement de 209 587.86€, d'un excédent de fonctionnement de 458 051.39€ et d'un excédent de fonctionnement issu de la dissolution du SRDC (Syndicat Rhodanien de développement du Câble) de 70.34€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 458 051.39€, en section d'investissement (R1068)
- Décide de porter l'excédent de fonctionnement issu de la dissolution du SRDC de 70.34€ au compte R002 en section de fonctionnement
- Décide de reporter la somme de 209 587.86€ au compte R001 en section d'investissement (excédent antérieur reporté)

✓ Vote des différentes taxes

Les taux des taxes communales restent inchangés par rapport à l'année précédente, soit :

- Taxe d'habitation = **8,98%** (pour les résidences secondaires)
- Taxe foncière (bâti) = **30,53%**
- Taxe foncière (non bâti) = **32,48%**

Vote favorable à l'unanimité

✓ Vote du budget primitif 2025

Il s'agit des prévisions de recettes et de dépenses pour l'année à venir.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Charges générales	330 722	Prod services	88 400
Charges personnel	470 960	Impôts et taxes	807 079
Charg gest cour	135 342	Dotations	22 625
Charges financ.	7 350	Prod gest cour	63 000
Charges except.	0	Prod except.	0
Reverst FPIC	6 800	Atténuation charg	0
		Excédent F2023	70,34
Virt à l'Invest	30 000		
	981 174,34		981 174,34

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Rbt emprunts	64 500	FCTVA + TA	67 974
109 - Mat divers	18 000		
111 - Trav divers	30 000	Emprunt	0
115 - Mat école	5 000		
117 - Trottoirs	266 000	Subv Trottoirs	118 849
138 - Eglise & ann	20 000	Subv Vidéo	84 315
139 - Eglise int	0	Subv Ecole	12 500
140 - Lacat	165 000		
141 - Vidéoopro	120 000	Excédent I 2024	209 587,86
142 - Bungalow	292 777	Excédent F 2024	458 051,39
		Virt du Fonct	30 000,00
	981 277,25		981 277,25

Total budget communal 2025 >>> 1 962 451,59€

Le budget est adopté à l'unanimité.

✓Vote des subventions 2025

Les subventions, pour l'année 2025, s'élèvent à 12 365€.

Vote favorable à l'unanimité

⇒ **CDG69 : Protection sociale complémentaire :**

Madame le Maire rappelle que les employeurs publics doivent contribuer à la protection sociale complémentaire de leurs agents pour les risques santé et prévoyance. Cette participation devient obligatoire dès le 1er janvier 2025 pour la prévoyance (minimum 7 € brut par mois) et le 1er janvier 2026 pour la santé (minimum 15 € brut par mois). Les garanties minimales concernent l'incapacité, l'invalidité, et les soins essentiels. La participation peut se faire via un contrat labellisé ou une convention de participation. Celle-ci est conclue après mise en concurrence par l'employeur ou le centre de gestion.

⇒ **Vienne Condrieu Agglomération : Groupement de commandes**

• **Marché de fournitures administratives de bureau**

Dans le cadre de sa stratégie de mutualisation, Vienne Condrieu Agglomération propose aux communes volontaires de se regrouper pour un marché de fournitures administratives. Ce marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande, sans minimum, avec un maximum fixé pour l'ensemble du groupement. Il durera un an, renouvelable trois fois. L'Agglomération coordonnera la consultation et chaque commune commandera selon ses besoins. Une convention fixe les modalités de fonctionnement du groupement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes formé par Vienne Condrieu agglomération pour les fournitures administratives de bureau autorise Vienne Condrieu agglomération à signer l'accord-cadre pour le compte de la commune et Madame le Maire, à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention constitutive du groupement.

• **Passation d'un contrat de prévoyance**

L'Agglomération souhaite créer sa propre convention de prévoyance, en complément de celles des CDG, et propose aux communes de s'y associer. Le contrat offrira des garanties adaptées et un pilotage individualisé. ADICEO assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Vienne Condrieu Agglomération coordonnera le groupement et la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes formé par Vienne Condrieu Agglomération pour la passation d'un contrat de prévoyance et autorise Vienne Condrieu Agglomération à signer le marché pour le compte de la Commune et Madame le Maire, à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention constitutive du groupement.

⇒ **Tarif cimetière :**

Madame le Maire explique que la délibération prise lors du conseil municipal du 2 décembre 2024 manque de précision. Elle propose au conseil d'annuler la délibération DEL 42/2024 et de la prendre comme suit :

	15 ans	30 ans		Reprise	15 ans	30 ans
Concession simple 2,75m² (1,1*2,50)	160,00 €	300,00 €	Tombe Concession simple 2,75m² (1,1*2,50)	1500,00€	160,00 €	300,00 €
Concession double 5m² (2*2,50)	320,00 €	600,00 €	Tombe Concession double 5m² (2*2,50)	2500,00€	320,00 €	600,00 €
Columbarium	250,00 €	500,00 €	Caveau Concession simple 2,75m² (1,1*2,50)	2500,00€	160,00 €	300,00 €
Cavurne	160,00 €	300,00 €	Caveau Concession double 5m² (2*2,50)	4000,00€	320,00 €	600,00 €

Le tarif sera : montant de la reprise + durée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des concessions, du columbarium et du cavurne comme indiqué dans le tableau ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2025.

⇒ **SYDER: éclairage public**

Le 29 avril aura lieu la réception des travaux réalisés dans le cadre de la démarche performancielle, en partenariat avec le Syder et la société Rampa. L'ensemble de la commune bénéficie désormais d'un éclairage public composé de leds, permettant une économie d'électricité d'environ 80 %. À l'issue de cette réception, une délibération sera prise avec les élus afin de déterminer le mode d'éclairage nocturne de la commune.

⇒ **Questions diverses:**

Travaux prévus sur le deuxième semestre :

La Municipalité a missionné un maître d'œuvre afin de procéder à des travaux de réfection de la place de la salle des fêtes et de la place de Maison Blanche, toutes deux soumises depuis plusieurs années à un phénomène de ravinement causé par les eaux de pluie. Concernant la place de Maison Blanche, une intervention préalable du Département du Rhône est prévue pour canaliser le ruissellement provenant de la route départementale.

Enfin, des travaux de rénovation et de mise aux normes des cuisines du restaurant scolaire sont prévus en juillet.

Site du Lacat :

Une nouvelle phase d'aménagement du site est prévue pour la fin 2025 / début 2026 et concernera l'entrée du stade et le parking.

Logement Studio à louer :

Situé au 1023 Route du Grisard, ancienne mairie, sera disponible à partir de mi-juin, d'une superficie de 31m² avec 1 grande pièce à vivre et une salle d'eau - WC, pour un loyer de 400€. Pour tout renseignement, prendre contact avec la mairie par mail secretariat@stcyr-sur-le-rhone.fr ou par téléphone.

Soirée découverte au Stade Nautique Françoise Clavery Bouysson:

Vienne Condrieu Agglomération organise une soirée pour découvrir toutes les installations ainsi que l'ensemble des activités proposées pour petits et grands, au Stade nautique à Saint-Romain-en-Gal.

Le jeudi 22 mai 2025, de 16h45 à 21h. Renseignements : Accueil du Stade nautique - 04 69 46 14 92

L'Association du Livre et de la Culture s'est réunie pour son Assemblée Générale le 29 janvier. Le bureau étant démissionnaire, une nouvelle équipe a été constituée afin de reprendre les activités de cette association.

Le nouveau bureau est composé comme suit :

Présidente : Sylvie PALISSE, vice-présidente : Cécile WINDECK, secrétaire : Martine SPAY, vice-secrétaire : Jean Pierre CARROT, trésorière : Karine SURLA, vice-trésorière : Christiane BERT

VOUS AVEZ DU TALENT !

La 5e édition de la Biennale des Artistes du Village se déroulera du 21 au 24 novembre 2025.

L'Association du Livre et de la Culture invite tout artiste intéressé, à se manifester soit par mail asso.alc.stcyr@gmail.com soit par téléphone au 06.73.54.16.02 (auprès de Martine SPAY) avant le 31 mai.

Une rencontre sera programmée courant juin pour l'organisation de cet événement. L'adhésion pour exposer lors de la biennale est fixée à 20euros et l'adhésion à l'association est obligatoire fixée à 12 euros pour l'année en cours.

Journée départementale métropolitaine Sapeurs-Pompiers : Appel à bénévoles

Le 21 juin 2025, les *sapeurs-pompiers d'Ampuis* organisent sur le site du stade de rugby à Vérenay, la journée départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers (JDMSP).

Si vous êtes intéressés pour donner un coup de main, merci de le faire savoir :

- Soit par mail : jdmsp2025.ampuis@gmail.com en précisant vos nom, prénom et vos disponibilités : vendredi matin, après-midi, samedi matin, après-midi. Merci de préciser votre taille de tee-shirt (pour le samedi)
- Soit en vous inscrivant dans votre mairie

Secrétariat de mairie : La mairie sera exceptionnellement fermée les vendredis 9 et 30 mai.